



PROTOCOLE D'ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

MARDI 6 JUIN 2023

Dans le présent procès-verbal, l'utilisation du genre masculin a été adoptée uniquement dans le but d'en alléger la forme et d'en faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

L'Assemblée bourgeoisiale se déroule dans la salle du complexe communal.

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale

M. Sébastien Menoud salue les bourgeoises et bourgeois et passe la parole à Mme Stéphanie Lipawsky Pont, vice-présidente, qui ouvre la séance à 19h00. Elle salue les bourgeoises et bourgeois, le président et les membres du Conseil présents.

Elle précise que l'Assemblée a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public, qu'elle a été annoncée par un tout ménage, lequel contenait également le résumé des comptes 2022 de la Bourgeoisie, et que toutes les informations y relatives étaient également disponibles sur le site de la Commune. Elle rappelle en outre que les comptes étaient à disposition des citoyens qui souhaitaient les consulter au greffe communal durant le délai légal de 20 jours précédant l'Assemblée.

Elle soumet à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée bourgeoisiale
2. Nomination de scrutateurs
3. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation et décharge
6. Divers
7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

Cet ordre du jour ne suscite aucun commentaire.

2. Nomination de scrutateurs

Mme Stéphanie Lipawsky Pont propose la nomination des scrutateurs suivants : Renaud Pitteloud et Marie-Andrée Follonier.

L'Assemblée bourgeoisiale accepte la nomination des personnes précitées.

3. Présentation des comptes 2022 de la Bourgeoisie

Mme Stéphanie Lipawsky Pont présente et commente les comptes annuels de la Bourgeoisie de Vex, ainsi que le bilan de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022.

Comptes de fonctionnement

Le fonctionnement du ménage ordinaire fait apparaître des revenus pour CHF 5'072.16 et des charges pour CHF 11'955.10.

L'excédent de charges des comptes de fonctionnement s'élève donc à CHF 6'882.94.

Investissements

Le montant des investissements en relation avec le bâtiment des logements se monte à CHF 717'284.00.

Capitaux propres

Il en résulte, au terme de l'exercice 2022, des capitaux propres à hauteur de CHF 1'124'346.28.

La vice-présidente présente et commente succinctement le bilan puis demande si l'Assemblée a des questions ou des remarques. Personne ne se manifeste.

Mme Stéphanie Lipawsky Pont passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin pour le rapport de l'organe de révision.

4. Rapport de l'organe de révision

M. Jean-Marc Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture du rapport des réviseurs sur les comptes annuels 2022 de la Bourgeoisie. Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes comprenant le bilan, le compte des investissements, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à court terme paraît assuré ;
- l'entretien final avec une délégation du Conseil bourgeoisial (commission des finances) a eu lieu ;
- selon l'appréciation des réviseurs, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements à court terme. Cependant, elle pourrait se voir confrontée à des difficultés financières à moyen terme, ses ressources étant en constante diminution.

M. Bruttin recommande dès lors à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels 2022 de la Bourgeoisie tels que présentés.

5. Approbation et décharge

Mme Stéphanie Lipawsky Pont reprend la parole et soumet successivement à l'Assemblée les deux questions suivantes :

- a) Approuvez-vous les comptes 2022 de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 11 mai 2023 ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale approuve les comptes de la Bourgeoisie tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 11 mai 2023.

- b) Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial ?

A l'unanimité, par voie de main levée, l'Assemblée bourgeoisiale accepte d'en donner décharge au Conseil bourgeoisial.

6. Divers

La vice-présidente demande si l'Assemblée a des questions ou commentaires à formuler. Personne ne se manifeste.

7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance

La vice-présidente donne lecture du procès-verbal minute de l'Assemblée bourgeoisiale qui vient de s'achever et soumet ledit procès-verbal au vote de l'Assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 6 juin 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Mme Stéphanie Lipawsky Pont clôt l'assemblée à 19h20 en remerciant les participants.

Vex, le 6 juin 2023 / mon

La vice-présidente
Stéphanie Lipawsky Pont

La secrétaire communale
Monique Nendaz